



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL **DU 16 FEVRIER 2015**

Présent-e-s: MM F. LE COMTE (Maire)
J-F. ACKERMANN (adjoint)
S. BROQUARD (adjoint)

Mmes A. LEDERMANN, J. LENGGENHAGER, E. SPINEDI, M. THORENS
MM G. DE BUREN, P. COPPO, B. LOUP, D. QUEILLE, P. SCHALLER (Conseillers/ères)
Mme C. RADICE (secrétaire communale)

Excusé: MM. L. CHABBEY (Conseiller)

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h05 avec l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2015
2. Information sur le projet de modification de zones pour la création d'une zone sportive intercommunale entre les communes de Presinge et Puplinge – déplacement du Poney-club de Presinge
3. Organisation de l'assemblée communale du 10 mars 2015
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

M. le Maire excuse l'absence M. L. Chabbey pour des raisons de santé.

1. Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2015

Le procès-verbal est approuvé à 8 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre, sous réserve des modifications suivantes :

Remarques de Mme E. Spinedi :

P. 3, point 4 al. e) : « M. le Maire demande que la discussion sur les listes et les candidatures se passe après la séance du Conseil, ~~de même que l'organisation de l'assemblée communale sur ce sujet.~~ »

P.4, point 5 : « Mme E. Spinedi remercie M. de Buren pour sa participation comme Père Noël au Noël communal. NOUVEAU: *D'autre part, elle souhaiterait aborder la question de l'organisation de l'assemblée communale, mais M. le Maire préfère remettre ce sujet à la prochaine séance du Conseil.*

Remarque de Mme A. Ledermann :

P. 3, point 4 al. e) est modifié ainsi : « M. J-F. Ackermann et Mme A. Ledermann annoncent qu'ils ne se représenteront pas pour la prochaine législature. M. le Maire demande que la discussion sur les listes et les candidatures se passe après la séance du Conseil. »

2. Information sur le projet de modification de zones pour la création d'une zone sportive intercommunale entre les communes de Presinge et Puplinge – déplacement du Poney-club de Presinge

M. le Maire résume les étapes passées concernant le dossier du déplacement du Poney-club de Presinge (PCP), dont la délibération votée en janvier dernier, qui ont mené au choix d'un projet intercommunal.

La première idée pour ce déplacement ne s'est pas avérée la bonne en raison de la situation de la parcelle choisie au-dessus du passage du gazoduc et, par conséquent, de sa dangerosité pour des activités relativement intenses. La proposition aurait été vouée à l'échec devant le Grand Conseil.

Ainsi, en accord avec la commune de Puplinge, la parcelle nommée « Les Champs Goitreux », située sur terre puplingeoise et propriété de l'Etat de Genève, a été sélectionnée. Choix qui reçoit l'approbation de M. le Conseiller d'Etat dal Busco, selon la lettre lue au Conseil municipal le 19 janvier dernier.

Afin de pouvoir concrétiser ces changements, **M. le Maire** explique que le vote de deux délibérations est nécessaire. Les projets sont remis ce soir aux Conseillers pour les expliquer et seront soumis au vote à la séance du mois de mars.

La première délibération concerne l'échange de parcelles entre l'Etat et la commune de Presinge. **M. le Maire** montre les plans des parcelles et répond aux questions des Conseillers. Il précise que le dossier OAT (Ordonnance sur l'Aménagement du Territoire) est actuellement en cours d'enquête technique auprès des différents services de l'Etat et, après les corrections demandées, il sera mis à l'enquête publique. Il est possible qu'au final, la commune de Presinge sépare sa requête de celle de Puplinge, car son projet est bien avancé, alors que Puplinge risque de voir sa demande de déclassement de zone contestée, cependant, aussi longtemps que possible, les deux villages feront cause commune.

M. le Maire passe ensuite à la deuxième délibération qui concerne l'acquisition de la parcelle 573 jouxtant « Les Champs Goitreux » qui permettrait d'offrir un espace suffisant pour transférer l'intégralité des installations requises pour un fonctionnement adéquat du PCP.

Il explique qu'il a rencontré à plusieurs reprises le propriétaire de la parcelle et donne le résultat de ses négociations. Pour justifier le prix d'achat, **M. le Maire** distribue une feuille comportant les données chiffrées des parcelles, leurs valeurs et les différents calculs qui démontrent, qu'en fin d'opération, la commune de Presinge verra sa valeur patrimoniale augmenter. A nouveau, il répond aux diverses interrogations des Conseillers, notamment sur les questions des valeurs, des prestations de l'assurance du vendeur quant au paiement du déblaiement des débris de la construction brûlée sur le terrain et de l'urgence à prendre cette délibération.

M. le Maire assure que le financement de cette acquisition pourra être couvert par la vente du projet Cordonniers 11-13 (voir séance du 19 janvier 2015) et qu'en plus, le résultat positif escompté de l'immeuble Tourelle II permettra d'exécuter les rénovations impératives des immeubles communaux des dépendances de la Ferme Gallay.

En outre, **M. le Maire** souligne que les deux délibérations sont liées : accepter l'une sans l'autre n'aurait pas de sens. Il précise encore qu'elles ne seront mises en application qu'à la condition que les déclassements de zones soient acceptés par le Grand Conseil.

Ayant répondu à toutes les questions des Conseillers, **M. le Maire** ajoute que le dossier OAT sera mis à leur disposition sous forme informatique pour qu'ils aient la totale vision du projet intercommunal.

3. Organisation de l'assemblée communale du 10 mars 2015

M. le Maire fait circuler un projet d'invitation à l'assemblée communale programmée le 10 mars prochain et explique comment il pense organiser son déroulement.

Une large discussion s'engage sur le contenu, la forme et les acteurs de cette assemblée, ainsi que sur les listes de candidats qui ont été déposées. Etant donné les divergences de vues, il est finalement convenu que les Conseillers sortants s'accordent avec M. S. Broquard à l'issue de la séance pour la rédaction du tous-ménages destiné à la population et qu'une version consensuelle soit remise au secrétariat au plus tard le vendredi 20 février 2015 pour une distribution avant la fin du mois.

4. Informations de la Mairie

a) Fête nationale

M. le Maire prend note que l'Harmonie de Machilly doit être réservée pour cette manifestation et demande que les Conseillers cherchent une personnalité pour le discours officiel.

b) Rapport administratif 2014

Les textes des commissions doivent être remis au secrétariat au plus tard le 27 avril 2015 sans faute, fin de législature oblige.

c) Remerciements divers

M. le Maire fait mention des remerciements reçus par les diverses associations qui ont reçu des dons de la part de la commission sociale de la commune de Presinge.

d) Panneaux pour affiches électorales

M. S. Broquard signale que le changement des panneaux pour les affiches électorales, qui a déjà été expliqué lors d'une précédente séance, s'effectuera avant l'été. En effet, l'entreprise mandatée pour les travaux actuels de la route et des canalisations va profiter de sa présence pour monter le muret dans lequel seront fixées les douilles métalliques où les panneaux s'encastrent. **M. S. Broquard** informe le Conseil municipal que ces frais pourront engendrer un dépassement dans le budget des routes.

5. Propositions individuelles et questions

M. G. de Buren annonce le prochain concert qui aura lieu le 5 mars prochain et rappelle les dates des autres productions de l'année qui se tiendront en mai et en septembre. A l'interrogation de **M. le Maire**, il confirme que le comité des Concerts de Presinge se charge de la programmation 2015, mais ne peut assurer que sa composition restera telle qu'actuellement avec le changement de législature. **M. G. de Buren** rappelle qu'il doit y avoir au moins un représentant de la commune dans ce comité et **M. le Maire** approuve en relevant qu'il faut assurer le relai avec les élus suivants.

Mme A. Ledermann souhaite savoir jusqu'à quand la statue équestre installée à l'entrée du village est prévue de rester en place. **M. le Maire** répond que l'artiste a vendu cette pièce, mais que l'acquéreur ne peut actuellement pas encore la placer à son emplacement définitif. Il faut probablement attendre quelques semaines.

D'autre part, **Mme A. Ledermann** s'étonne de lire dans la presse que l'un des candidats au prochain Exécutif soit cité comme membre du jury pour le projet de développement villageois, alors que le Conseil n'en a pas été informé. **M. le Maire** la rassure en précisant qu'il s'agit d'une erreur du journaliste, car le jury n'a pas encore été défini.

Mme J. Lenggenhager invite ses collègues à réserver la date du 7 mars prochain pour l'inauguration officielle du nouveau point de récupération, à laquelle la population sera conviée par le biais d'un flyer distribué dans les prochains jours. **M. S. Broquard** annonce qu'il sera absent à cette manifestation, car il fera partie des accompagnants à la Sortie de ski des Jeunes de Presinge et Jussy.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h15.

La secrétaire :